




## **Compte-rendu de la CAPA des certifiés en visioconférence du vendredi 30 Avril : congés de formation professionnelle et contestation RDVC 2019-2020.**

Demandes de congé de formation. Cette année, 78 collègues ont demandé un congé de formation de 2 à 12 mois. Seul 12 collègues ont obtenu un avis favorable à leur demande dont 2 en prolongation soit un taux de satisfaction d'un peu plus de 15.3%, les « privilégiées », à cela s'ajoute 4 collègues en liste complémentaire en cas de désistement de la liste principale, c'est le terme que nous pourrions retenir par rapport au peu de candidats satisfaits, candidataient pour la 5ème ou 4ème année. Nous constatons encore une dégradation significative du taux de satisfaction par rapport à l'année dernière : 12 collègues avaient obtenu satisfaction sur un total de 60 demandes soit un taux de 20 % de satisfaction, en d'autres termes, nous passons de 20 % l'année dernière à 15.3 % cette année, au final le taux de satisfaction a été baissé de 25 %. Le Se-Unsa a voté contre ainsi que la majorité des organisations syndicales.

### **Rendez-vous de carrière : Contestation 2020-2021.**

La CAPA contestation des RDVC des Certifiés a examiné les contestations de l'avis final formulé par la Rectrice à l'issue des rendez-vous de carrière. Le Se-Unsa avait relevé l'année dernière un écart important de 50 % entre le nombre total de recours gracieux et les demandes de révision en CAPA.

Cette année, 68 % des recours gracieux n'aboutissent pas à une demande de révision en CAPA, il est à noter aussi une diminution importante de collègues qui demandent un recours gracieux : de l'ordre de 34 % par rapport à l'année précédente.

	Nombre total de recours gracieux.		Nombre total de demande de révision en CAPA		Nombre total de RDVC
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
1 <sup>er</sup> Rendez-vous	6	3.8	1	0.06	157
2 <sup>ème</sup> Rendez-vous	9	6	2	1.3	149

<i>3<sup>ème</sup> Rendez-vous</i>	<i>10</i>	<i>4.6</i>	<i>5</i>	<i>2.3</i>	<i>216</i>
<i>Total</i>	<i>25</i>	<i>4.8</i>	<i>8</i>	<i>1.5</i>	<i>522</i>

Tout comme l'année dernière, la majorité des dossiers retenus lors de la demande de révision en CAPA concernent le 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière car l'appréciation finale de la Rectrice impact directement l'accès à la Hors-classe : 5 dossiers sur 8 soit plus de 62.5 % des dossiers sont concernés contre 84.2 % l'année précédente.

**A l'issue de cette CAPA, un seul dossier a été réévalué en passant de TS à Excellent pour un 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière, le SE-Unsa ainsi que toutes les organisations syndicales représentatives des personnels ont voté contre car le nombre de réévaluation s'est réduit à un unique dossier....**

Force est de constater que les compétences ne suffisent pas pour émettre l'appréciation finale de la Rectrice et que les appréciations littérales des Chefs d'établissements ainsi que des IPR ont été prédominantes. Les LDG (Lignes Directrices de Gestion) limitent à 30% des promouvables l'attribution de la mention « Excellent » et à 45% des promouvables la mention « Très satisfaisant » !

Pour que les appréciations finales de la Rectrice puissent valoriser une réelle reconnaissance de la carrière, il est impératif d'augmenter largement voire supprimer les quotas.

Amitiés syndicales.

Les élus pour le SE-Unsa :

Sami Abel et Lucia Romero-Bousquet.